

**Arrêté du 24 août 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire Aquitaine-Sud
NOR : JUSF1520362A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier n° 1320/CLG/2015/JB/LF du 28 juillet 2015 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine-Sud demandant la nomination de Mme Anne LECERF en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction en remplacement de M. Mathieu BERTRAND,

ARRÊTE

Article 1

Mme Anne LECERF est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2015, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine-Sud, en remplacement de M. Mathieu BERTRAND qui a obtenu sa mutation en tant que directeur du Centre éducatif fermé d'Angoulême à compter du 31 août 2015.

Article 2

L'arrêté NOR : JUSF1513383A du 10 juin 2015 portant nomination d'un agent auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine-Sud en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim est abrogé.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 24 août 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation,
la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse empêchée,
le sous directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens empêché,
l'adjoint au sous-directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens empêché,
la cheffe du bureau de l'allocation des moyens empêché,
l'adjoint au chef du bureau de l'allocation des moyens,

Vincent LUBART